



Contrat de filière Arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine 2018-2020

Lauréats de l'Appel à projet « Coopération et création » 2019

La deuxième édition de l'appel à projet lancé dans le cadre du Contrat de filière Arts plastiques et visuels, associant l'État / Ministère de la Culture - DRAC, la Région Nouvelle-Aquitaine et Astre avait pour thématique « Coopération et création ». 44 candidatures ont été réceptionnées.

Comme prévu par le Contrat de filière, c'est un comité de sélection de huit membres, composé de deux représentants des services de l'État, deux représentants des services de la Région, deux représentants des structures arts plastiques et visuels, deux représentants des artistes, qui a examiné l'ensemble des dossiers de candidatures. Ce comité s'est réuni et a délibéré pendant deux jours, les 11 et 12 septembre derniers, afin d'identifier collectivement les dossiers qui paraissent répondre le mieux aux enjeux de l'appel à projet.

Au terme de ces délibérations, 13 dossiers ont été retenus pour être les lauréats de cette deuxième édition. Chacun des lauréats bénéficiera d'une aide pour la réalisation de son projet, dans le cadre de l'enveloppe globale de 125 000 € co-financée à parité par l'État et la Région.

Chacune de ces aides individuelles sera attribuée, selon les cas, par l'Etat, au travers d'un arrêté signé par le Directeur régional des Affaires Culturelles, ou par la Région, sur la base d'une décision de sa Commission Permanente, réunie le 7 octobre dernier.

Les lauréats au titre de l'appel à projet 2019 sont :

- L'Association Littoral basque - Atalaia- Euskal Itsasbazterra (Hendaye, 64) pour un projet de Résidence croisée Nouvelle Aquitaine-Land de Hesse. Aide de 11 300 € (versée par la Région).

- Zébra 3 (Bordeaux, 33), pour le projet Nouvelle-Aquitaine / Québec- Coopérations & mobilités culturelles- Résidences de Commissaires 2019/2020. Aide de 10 000 € (versée par l'Etat).

- La Coopérative (Courçon, 17), pour le projet Voyage au centre du Marais. Aide de 6 000 € (versée par l'Etat).

- Le CAUE de la Haute-Vienne (Limoges, 87) pour le projet Tangué ! (d'un point de vue ondoyant). Aide de 7 000 € (versée par la Région).

- Limousin Art Contemporain & Sculptures LAC&S Lavitrine (Limoges, 87) pour le Projet autres multiples, édition 2020. Aide de 15 000 € (versée par l'Etat)

- La Compagnie Les marches de l'été (Le Bouscat, 33), pour le projet Les prototypes du vivant, une exposition performative. Aide de 7 500 € (versée par la Région).

- Connectif Plateforme Créative (Bordeaux, 33), pour le projet Moi Nous Elles Les Nouvelles Chimères. Aide de 3 800 € (versée par la région).

- L'association La Maison (Bayonne, 64), pour un projet de colloque Art et archéologie. Aide de 8 000 € (versée par l'Etat).

- Véronique Béland (Poitiers, 86), pour le projet Haunted Telegraph - pour un imaginaire sonore de l'au-delà. Aide de 11 000 € (versée par l'Etat).

- L'association L'Oreille est Hardie - Le Confort moderne (Poitiers, 86), pour le projet Caravane Piscine. Aide de 13 900 € (versée par la Région)..

- Anne-laure Boyer (Bordeaux,33) pour le projet Le langage de la nuit - chambre immersive. Aide de 12 500 € (versée par la Région).

- A.R.C.A.D. - Association de Rencontres (Anglet, 64) pour un projet de Résidence de création croisée entre la Gaspésie- Québec et le Pays Basque-Nouvelle Aquitaine. Aide de 7 000 € (versée par la Région)

- GROEP, Collectif d'artistes (Bordeaux, 33) pour le projet BB' Projekt - Contre ma peau - Grens – Against my skin. Aide de 12 000 € (versée par la Région).